

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0119 Séance du Conseil : 05 AVRIL 2024
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET ANNEXE ZA CAMP DEL CAVALL À ARGELÈS-SUR-MER	

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 29 mars 2024, à la Salle Albères – Siège Communautaire 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine CASANOVAS, Georges GUARDIA donne procuration à Maria CABRERA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Guy LLOBET donne procuration à Annie LAMARQUE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Yves BLIN, Francis BERTHELIER donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Yves PORTEIX, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Était absent :

Marie-Clémentine HERRE, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 43

Nombre de procurations : 10

Secrétaire de Séance :

Gilbert CRITELLI

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240405-DL2024-0119-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

A) Préambule :

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette délibération répond à cette obligation pour la collectivité.

Le budget ANNEXE « ZA Camp del Cavall à ARGELES SUR MER » retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2024 a été bâti sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 11 mars 2024, et présenté à la Commission Finances le 26 mars 2024.

Ce budget annexe est une opération dite de "lotissement/comptabilité de stock ». Il existe depuis le 1^{er} janvier 2017. Le foncier de la zone est actuellement en cours d'acquisition.

B) Contexte Budgétaire :

Le Budget annexe « ZA Camp del Cavall Argelès sur Mer » est l'un des dix budgets annexes de la CCACVI.

- **Budget ZA Camp del Cavall Argelès sur Mer,**

C) Le Budget annexe ZA Camp del Cavall Argelès sur Mer :**Budget M57 (ZA Camp del Cavall Argelès sur Mer)**

BUDGET ANNEXE ZA Camp del Cavall Argelès sur Mer		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
ZA Camp del Cavall	1 130 000,13€	1 130 000,00

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement des dépenses correspondant aux charges à caractère général avec l'achat de matériel équipement et travaux et de terrains à aménager.

Les recettes de fonctionnement sont composées essentiellement des opérations d'ordre variation en cours de production de bien.

La section d'Investissement doit permettre de prendre en charge les études visant à qualifier cette zone et à lancer les travaux. Une nouvelle avance du budget principal pour finaliser l'opération est réalisée cette année.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le Budget annexe tel que décrit ci-dessus ;

- **Budget annexe de la ZA Camp del Cavall à Argelès-sur-Mer,**

Autorise le Président à signer le document budgétaire afférent.

Résultat du vote : ,

Pour : 43

Contre : 0

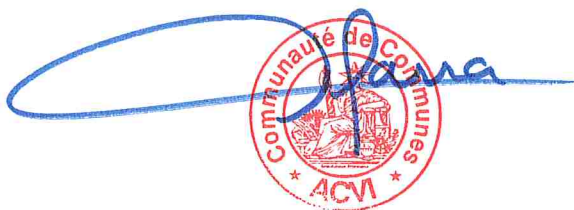
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 08/04/2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA

A blue ink signature, appearing to read 'Antoine Parra', is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

